

Charmey, le 14 avril 2025/SM

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 19 MAI 2025

Point 8 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal sur le renouvellement du contrat de prestation avec TéléCharmey SA lui accordant un soutien financier de CHF 250'000.- par an aux budgets de fonctionnement 2026, 2027 et 2028 sous la forme d'une dépense spéciale de CHF 750'000.- sans frais financiers

1. Introduction

Suite à la reprise en 2019 de l'exploitation des remontées mécaniques par TéléCharmey SA, notre Commune a octroyé un soutien financier de CHF 250'000.—par an sur 3 ans, renouvelé ensuite jusqu'en 2025. Une demande de renouvellement de ce soutien pour les années 2026 à 2028 nous a été adressée par la société.

2. But

Le Conseil communal a reçu une demande formelle de soutien de TéléCharmey SA qui dresse le bilan des années passées et de la situation actuelle, donne une estimation des retombées pour la Commune, ainsi que des perspectives futures de la société.

Sur la base de ce document, l'Exécutif constate que les investissements effectués par TéléCharmey SA durant la période 2019-2025, ont été 3.8 fois plus élevés que le soutien accordé, développant ainsi significativement les activités de l'été tout en diversifiant les activités proposées en hiver, avec l'objectif d'anticiper l'impact du changement climatique sur les affluences hivernales. En parallèle, TéléCharmey SA a également maintenu une offre de sports d'hiver lorsque les conditions le permettaient. Ceci a permis à nos écoles de profiter de ces activités.

La relance et la diversification 4 saisons de TéléCharmey SA ont eu un impact positif sur l'affluence régulière de visiteurs dans notre Commune au bénéfice de nos prestataires locaux (commerces, hôtellerie, restauration, etc...). Si l'on applique les chiffres d'études telles que le Rapport Préalpes 2030 ou le « World Travel and Tourism Council », les retombées annuelles dans notre région peuvent être estimées entre 6 et 10 millions. Le soutien indirect apporté ainsi aux acteurs économiques de notre Commune permet à nos citoyens de bénéficier de commerces de proximité et de restaurants tout au cours de l'année, qui peuvent parfois faire défaut dans des stations touristiques dont les activités sont

ciblées sur des périodes spécifiques. Le dynamisme économique de notre Commune contribue également à l'attractivité de notre région pour y établir sa résidence principale.

Le renouvellement du soutien pour la période 2026-2028 serait octroyé aux mêmes conditions que le soutien 2023-2025, y compris les clauses agréées à cette occasion, soit :

- Le renoncement des actionnaires de TéléCharmey SA à tout versement de dividendes durant les années 2026 à 2028.
- L'accès aux comptes annuels de TéléCharmey SA pour le Président de la Commission Financière et/ou la Conseillère Communale en charge des finances.
- Dans le cas où TéléCharmey SA générerait du bénéfice durant ces trois années, l'engagement de la société à investir au minimum à la hauteur de l'aide communale.

A ces conditions, TéléCharmey SA propose d'ajouter l'engagement de sa part à effectuer les tâches suivantes, normalement dévolues à la Commune :

- Financement de la rénovation du chemin de randonnée du Drotzu ainsi que de son entretien, bien que ce sentier fasse partie du réseau officiel,
- Reprise à sa charge et maintien de l'ouverture entre saison des sanitaires de la station aval de la télécabine, qui officient comme toilettes publiques,
- Tant que l'aire de camping-car se situe sur le parking de la télécabine, prise en charge de la gestion des déchets de cette clientèle.

De plus, TéléCharmey SA propose d'ajouter les points suivants au contrat de collaboration :

- Maintien de la gratuité de l'accès aux installations pour le cercle scolaire de Charmey (en moyenne CHF 25'000.—d'abonnement par année),
- Maintien du rabais indigène de 50%, sans participation financière de la commune, au contraire des communes voisines qui paient CHF 20.- par habitant.

3. Coûts de financement et charges financières

La dépense spéciale de CHF 250'000 par année durant trois ans sera financé par les liquidités courantes de la commune, sans frais financiers.

4. Conclusion

Le Conseil communal estime que le partenariat engagé depuis 2019 avec TéléCharmey SA a démontré son efficacité, tant en termes de développement touristique que de retombées économiques pour l'ensemble de la collectivité. Le renouvellement du soutien communal pour la période 2026 à 2028, à hauteur de CHF 250'000.– par an, assorti des conditions déjà en vigueur et complété par de nouveaux engagements concrets de TéléCharmey SA, permettrait à cette dernière de continuer à investir afin de préparer les remontées mécaniques au défi du changement climatique et de pérenniser ainsi la société.

Pour Val-de-Charmey, cette perspective représente une composante importante de l'attractivité de notre Commune pour les années futures, tant en faveur des citoyens que des touristes.

Au vu de ces éléments, le Conseil communal recommande au Conseil général

- **d'accepter la dépense spéciale de CHF 750'000.–, sans frais financiers, répartie sur trois ans, en faveur de TéléCharmey SA.**

Au nom du Conseil communal

Le Secrétaire

Le Syndic

Alain Wirz

Gonzague Charrière